

Communiqué de presse

Le Comité de concertation suspend le plan plein air et demande que des mesures soient prises dans l'enseignement

Le 19 mars 2021

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées ont discuté aujourd'hui de la situation du coronavirus.

Le Comité de concertation constate que, depuis le 12 mars, le nombre de nouvelles contaminations augmente à nouveau et de manière accélérée.

Le taux de positivité augmente lui aussi légèrement. La hausse concerne tous les groupes d'âges, hormis les 65 ans et plus. La hausse du taux de positivité est la plus importante pour le groupe des jeunes âgés de 10 à 19 ans.

La part totale des contaminations dues aux nouveaux variants du virus continue sa progression, à tel point que les variants représentent aujourd'hui quelque 65 pourcent des contaminations.

L'on constate par ailleurs une augmentation du nombre de contaminations et de clusters dans l'enseignement.

Le nombre d'hospitalisations présente à nouveau une tendance haussière marquée, tout comme la courbe de l'occupation des lits en soins intensifs. Les hôpitaux sont désormais entrés en phase 1B du plan d'urgence.

Fort de ces constatations, le Comité de concertation a pris une série de décisions..

1. Report du plan plein air

La mise en œuvre du plan plein air est provisoirement suspendue, à l'exception des activités pour les jeunes (jeunes jusqu'à 18 ans inclus) pour maximum dix personnes, en plein air et sans nuitée. Pour les enfants de moins de 12 ans, les activités se déroulent de préférence à l'extérieur.

2. Mesures dans l'enseignement

Le Comité de concertation demande aux ministres de l'Enseignement d'élaborer pour le lundi 22 mars un plan détaillé et complet permettant de limiter au plus vite le nombre de contaminations et de clusters dans les écoles.

Le Comité de concertation a par ailleurs décidé ce qui suit :

- La possibilité pour les élèves du 2^e degré de l'enseignement secondaire d'à nouveau suivre les cours en présentiel à temps plein, retour initialement prévu le 29 mars, est reportée à la rentrée suivant les vacances de Pâques.
- Le port du masque devient obligatoire pour tous les élèves de 5^e et 6^e année primaire, au plus tard à partir du mercredi 24 mars.

- L'enseignement en présentiel à temps plein dans l'enseignement secondaire sera uniquement possible après les vacances de Pâques, le 19 avril.
 - L'enseignement en présentiel à 100 % doit s'accompagner de tests réguliers des enseignants et, dans une seconde phase, des élèves.
- 3. Tests antigéniques pour les personnes qui ne peuvent pas faire de télétravail dans les secteurs à risques**

À partir du lundi 22 mars, des tests antigéniques seront déployés dans les secteurs à risques où le télétravail est impossible.

4. Nombre de places limités dans les trains

Le nombre de sièges dans les trains à destination touristique sera limité. Sauf les jours d'école, seuls les sièges côté fenêtre pourront être utilisés dans les trains, excepté pour les moins de 12 ans.

Importance des règles de base

Le Comité de concertation rappelle l'importance :

- du respect des mesures sanitaires en vigueur par la population ;
- du contrôle strict de l'application de ces mesures par les services de police et d'inspection ;
- de l'obligation de télétravail et du contrôle strict de son application par les services d'inspection ;
- des mesures prises par les autorités locales pour éviter les encombrements dans les lieux fréquentés.

Le Comité de concertation, le commissariat Corona et le Risk Assessment Group continuent à suivre la situation de près jour après jour et se réuniront immédiatement à chaque fois que la situation le nécessitera.

L'arrêté ministériel est prolongé jusqu'au 30 avril, à l'exception de l'interdiction des voyages non essentiels, qui est prolongée jusqu'au 18 avril sous réserve de l'assentiment parlementaire à l'accord de coopération en vue du respect de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoires des voyageurs.